



Tarn : chasse à courre, procès fleuve

Publié le 09/03/2012 08:22

[Grand Sud](#) > [Tarn](#) > Gaillac et sa région

CHASSE À COURRE, PROCÈS FLEUVE

Tarn

Les veneurs de l'Équipage de Grésigne ont-ils mis en danger autrui par la violation d'une obligation de sécurité et de prudence lors de chasses à courre ?

Le tribunal correctionnel d'Albi en a débattu six heures durant, lors d'un procès fleuve qui s'est achevé hier soir à 20 heures. Le jugement est mis en délibéré au 26 avril.

À la barre, trois prévenus, le président de l'association et maître d'équipage lors des faits et deux meneurs des deux chasses.

À deux reprises, ces chasseurs sont venus abattre un cerf à l'intérieur du domicile de Pierre et Patricia Rossard, l'un, en 2006, dans la buanderie, l'autre, en 2007, dans le salon. Avocat des parties civiles, Me Viguié, a dénoncé « l'inconscience des chasseurs. » Défenseur des deux veneurs, Me Triboulet est « désolé » pour les plaignants, « c'est un accident de la vie. »